

Montréal, le 3 avril 2017

Par dépôt électronique (SDÉ)

À : Tous les participants

Objet : Établissement d'un mécanisme de réglementation incitative assurant la réalisation de gains d'efficacité par le distributeur et le transporteur d'électricité
Dossier de la Régie : R-3897-2014

Mesdames,
Messieurs,

Tel que mentionné par la Régie de l'énergie (la Régie) dans sa Décision D-2016-107, l'audience dans le dossier cité en titre se tiendra de **9 h à 15 h, pendant la période du 24 au 28 avril 2017, dans la salle Krieghoff** de ses bureaux à Montréal.

La Régie entendra, en premier lieu, la preuve d'Hydro-Québec dans ses activités de transport (le Transporteur). Par la suite, elle entendra la preuve de l'AQCIE-CIFQ puis des autres participants par ordre alphabétique. Les argumentations finales seront entendues à la fin de l'audience.

Aux fins de la planification de cette audience, la Régie souhaite connaître la manière dont le Transporteur entend présenter sa preuve. En particulier, la Régie demande au Transporteur de lui indiquer la liste des panels en précisant, pour chacun d'eux, les enjeux qui seront traités et la liste des témoins prévus. Elle souhaite également connaître le temps prévu pour les contre-interrogatoires des témoins de chacun des autres participants.

La Régie demande également à l'ensemble des autres participants de lui transmettre les informations suivantes :

- le temps requis pour l'adoption et la présentation de leur preuve;
- la liste de leurs témoins;
- le temps prévu pour contre-interroger les témoins du Transporteur et chacun des autres participants, le plus précisément possible;
- le temps prévu pour l'argumentation ainsi que le mode de présentation souhaité;
- tout autre commentaire utile à l'établissement du calendrier d'audience.

Enfin, la Régie aimerait savoir si les participants entendent soulever des moyens préliminaires.

Les informations requises par la présente devront parvenir à la Régie **au plus tard à 12 h le 10 avril 2017** pour le Transporteur et **au plus tard à 12 h le 18 avril 2017** pour les intervenants.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

Pierre Méthé pour

Véronique Dubois, avocate

Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/jf